



RIMBACH-PRES-GUEBWILLER



Bulletin communal
2^e semestre 2020

Le mot du Maire

Chers rimbachois, chères rimbachaises,

C'est une fin d'année bien particulière que nous sommes en train de vivre. La crise du Coronavirus et l'Etat d'urgence sanitaire nous enlèvent une partie de cette belle magie de Noël qui caractérise si bien l'Alsace. A l'échelle du village, par mesure de prévention et de sécurité, nous ne pouvons pas assurer les traditionnelles fêtes de la Saint-Nicolas, de Noël pour les enfants et la cérémonie des vœux du Maire. Des colis de Noël seront néanmoins distribués aux personnes âgées et aux enfants. Les manifestations du premier semestre (Haut-Rhin propre, Journée citoyenne) seront également ajournées si le contexte l'exige. Restons confiants et continuons à être prudents pour nous et nos proches !

A notre grand soulagement, le village de Rimbach est pour l'instant toujours épargné, nous n'avons pas enregistré de cas graves. En parallèle de cette crise sanitaire s'ajoute la crise économique qui pèse sur le moral des commerçants. Nous réitérons notre soutien administratif de la part de la mairie aux restaurateurs, fermes auberges du secteur qui en ont besoin.

Au cours du deuxième semestre, nous avons réalisé des travaux d'aménagement à l'entrée du village (matérialisation de places de parking le long du pont, prolongation du tracé jaune pour la zone piétonne à l'entrée du village, matérialisation de ralentisseurs, mise en place d'une nouvelle signalétique de circulation). Un projet d'installation à l'entrée du village de plots le long du tracé jaune pour les piétons est à l'étude, nous attendons le retour du Conseil départemental. Pour rappel, les places de parking font partie du domaine public de la commune et ne peuvent en aucun cas être attribuées à un riverain. De plus, je me permets de vous rappeler que chacun doit entretenir son terrain et nettoyer devant sa maison par civisme et pour l'image du village.

Au plus tard fin avril 2021, dans les impasses (arrière de la salle des fêtes - accès maison n°14 et accès maison n°47, 48, 50 et 51), du fait de la perméabilité des enrobés et des risques d'humidité, d'inondations dans les fondations des maisons avoisinantes, les enrobés seront entièrement refaits par l'entreprise EUROVIA.

Le déploiement de la fibre optique est désormais complet dans le village. Si vous rencontrez encore un problème d'éligibilité à la fibre, merci de nous faire remonter l'information dès que possible en mairie pour que nous puissions transmettre aux services de Rosace.

Le projet de l'antenne de téléphonie mobile au réservoir d'eau se concrétise enfin. Free mobile a validé complètement l'éligibilité du site en février 2020. Les études de sol pour un montant de 12 825 € se sont achevées en juin dernier et la déclaration préalable de travaux a été validée le 18 août 2020. Des travaux de pose de micropieux ont été réalisés en novembre dernier. La suite des travaux est programmée pour le 1^{er} semestre 2021.

Parmi le programme des travaux 2021, la priorité sera donnée également à la réfection du chemin des verriers (abattage d'arbres et reprofilage du chemin). Nous devons attendre le retour de notre demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de la part de la Préfecture avant de pouvoir lancer les travaux.

Nous avons renouvelé près de la moitié des décorations de Noël du village, en espérant que cela apporte un peu de gaieté en cette période difficile.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitent de passer de belles fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous et de vos proches ! Tous nos vœux de santé et de prospérité pour 2021.

Bien à vous, Le Maire, Alain FURSTENBERGER

L'essentiel du Conseil Municipal

Séance du 17 juin 2020

- Attribution de la salle des fêtes à la maison d'enfants le Chalet

La salle des fêtes a été louée à la Maison d'enfants le Chalet durant la période du 14 mai au 30 juin 2020 (location de 200 €). Un contrat a été signé entre les parties respectives qui comprenait notamment la location et l'entretien de la salle occupée environ trois fois par semaine (visites parentales pour les enfants).

- Délégation de fonctions aux adjoints

Délégations à Mme Marie-Natacha GALLIATH – 1^{er} Adjoint au Maire

- Les finances communales (titres de recettes, mandats de paiement, bordereaux, suivis budgétaires et tous courriers y afférent) ;
- L'Etat-civil (naissances, mariages, décès) mentions marginales et signatures des registres existants et nouveaux à établir pour la cause ;
- L'Urbanisme comprenant le dépôt et suivis des autorisations de constructions aux sols, l'application et la gestion de la réglementation du règlement national existant dans la commune.

Délégations à M. Thierry FLORENTZ – 2^{ème} Adjoint au Maire

- Les travaux à engager en matière de voirie, chemins communaux et forestiers avec signatures de contrats, engagement, marchés publics ;

- Circulation dans la localité

Le Conseil Municipal se penche sur la réglementation de la circulation, vitesse et stationnement des véhicules. Au dos d'âne de ralentissement existant, l'assemblée souhaite positionner un marquage en couleurs prévenant cet obstacle. La vitesse autorisée restera à 45 km/h comme déjà en place selon l'arrêté municipal existant. Les places de parking déjà marquées sont maintenues aux droits de certains immeubles le long de la voie. En cas de mauvais stationnement sur les voies ou sections de voies, des tickets d'information posés sur le par brise des véhicules préviendront dans un premier temps l'interdiction, puis suivra en cas de récidive la verbalisation.

Confirmation est donnée par M. le Maire que la bande tracée en jaune longeant les immeubles, annonce bien une zone piétonne réservée aux enfants et adultes qui l'empruntent. Pour le trait jaune marqué en pointillé, un arrêt temporaire est autorisé.

Un contrôle effectué par la Gendarmerie Nationale une fois dans la semaine est prévue pour information. Enfin, l'arrêté municipal pris le 19 août 1989 sera revisité et amélioré, compte tenu de toutes ces modifications nouvelles intervenues.

- Renouvellement de la ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie existante auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe arrivée à échéance le 1^{er} septembre 2020 est renouvelée à hauteur de 100.000 € sur une nouvelle période de 12 mois.

Conditions retenues :

Ligne de trésorerie à 100.000 €

Taux révisable indexé sur Euribor 3 mois (-0,345% + 0,95%)

Durée 1 an

Frais de dossier et commissions annexes 250 €

Commission de non utilisation 0,05%

- Pose de lampadaires
M. le Maire donne information qu'un lampadaire sera posé par VIALIS seconde quinzaine du mois de juillet devant l'immeuble de M. BURGER (trou noir existant). Un manque de luminosité flagrant existe à cet emplacement. Une aide financière de 40% sera perçue des services de l'Etat. Le prestataire VIALIS abaissera de 23h à 5h du matin l'éclairage (20% de luminosité en moins), dans le cadre d'économie non négligeable. Un lampadaire sera également posé au droit de la façade de l'immeuble « Petite Fontaine ».

- Projets travaux 2020/2021
Dans le cadre d'appel à projets au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), un dossier sera déposé à la Préfecture du Haut-Rhin concernant la réfection du chemin des Verriers. Déjà envisagé en 2017 mais non réalisé, une réactualisation des devis sera faite rapidement. En rajout, la programmation de l'isolation des combles de la salle des fêtes avec possibilité d'inscription au titre de l'aide fiscale accordée par l'Etat (1€ l'isolation).

Séance du 16 septembre 2020

- Aménagement du pont d'entrée du village
Afin de réduire sensiblement la vitesse des automobilistes pénétrant dans l'agglomération, des places de parking positionnées d'un côté de la voie, un passage piéton et la mise en place de plusieurs poteaux espacés en alu sur l'autre côté de la voie sont prévus, afin de donner une perspective sécurisante et un aspect plus moderne à cet emplacement. Le devis de l'entreprise EST SIGNALISATION à NIEDERHERGHEIM a recueilli l'avis favorable de l'assemblée pour un montant HT de 3.128,20 €. Précisions est apportés que ce document comprend également des rajouts (panneaux complémentaires dans l'artère principale aux droits de certains bâtiments, différents emplacements à matérialiser, dents de requin etc...). La vitesse autorisée reste fixée à 45 km/heure. Cette voie étant un chemin départementale, un dossier complet va être adressé à M. le Président du Conseil Départemental, aux fins d'étude et avis de cette instance avant de lancer cette opération.

- Indemnité de fonction des élus
(indexée sur la base de l'indice brut terminal 1027, majoré 830, de la fonction publique)

| | |
|--|---------|
| Indemnité du Maire | 25,50 % |
| Indemnité de la 1 ^{ère} Adjointe au Maire | 9,90 % |
| Indemnité de la 2 ^{ème} Adjointe au Maire | 9,90 % |

- Vente de l'ancien presbytère
Trois offres d'avis de valeurs ont été déposées en mairie pour ce bâtiment. Après réflexion et débat, le Conseil Municipal retient l'offre de l'Agence Immobilière Guy HOQUET à GUEBWILLER. Contact va être pris auprès de l'intéressé, afin qu'il prenne à charge cette prestation avec tous les contours que cela comporte (visite des lieux, rendez-vous, transmission de l'historique du bâtiment et autres) auprès des futurs candidats acheteurs. A la demande de l'assemblée, un contrat d'exclusivité devra être élaboré entre les parties sur une durée raisonnable.

- Véhicule communal
De par son ancienneté et son état de rouille très avancé, la camionnette n'obtiendra plus le feu vert lors du passage prochain au contrôle technique. Il convient à présent de procéder à son remplacement, par l'acquisition d'un véhicule plus moderne, mieux adapté et surtout remplissant toutes les conformités exigées. Le type de voiture « Pick-up » diesel avec 4 roues motrices serait l'idéal. Des recherches vont être engagées par les conseillers.

- Antenne mobile
M. le Maire rappelle l'évolution du dossier « Antenne ». La déclaration préalable de travaux a été accordée et le sondage de sol fait. L'emplacement est situé en forêt communal (château d'eau). Aucun recours à ce jour n'a été constaté et l'autorisation des documents à signer reste à venir.

Séance du 2 décembre 2020

- Situation comptable au 24/11/2020

| | Fonctionnement | Investissement |
|--------------------|----------------|----------------|
| Dépenses budgétées | 273 987,17 | 358 736,83 |
| Dépenses réalisées | 162 634,11 | 31 256,92 |
| Recettes budgétées | 273 987,17 | 358 736,83 |
| Recettes réalisées | 177 375,79 | 55 450,70 |

- Budget communal – autorisation investissement (25%)

Afin de pouvoir procéder aux règlements des factures en dépenses d'investissement entre la fin de l'exercice 2020 et avant le vote du budget 2021, les conseillers municipaux autorisent M. le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart (25%) des crédits inscrits à la section d'investissement du budget précédent (hors cpte 16 et cpte 18) soit 86 825 ,98 €.

- Antenne de téléphone mobile

Le Conseil municipal est informé que les travaux de l'antenne ont démarré semaine 45 (installation des micropieux en prévision du coulage de la dalle béton). La suite des travaux est prévue au 1^{er} semestre 2021.

Deux conseillers reprochent l'absence de communication, de concertation avec la nouvelle équipe municipale autour de l'avancée du projet (validation de la déclaration préalable de travaux à l'été 2020 par le Maire et démarrage des travaux en novembre 2020). Ils demandent que le secrétariat fournisse la délibération qui atteste que le conseil municipal a validé le site du réservoir d'eau. Le secrétariat de la mairie fournira au conseil toutes les délibérations relatives à ce projet et les extraits des bulletins communaux mentionnant ce projet.

Pour autoriser l'opérateur FREE à installer et utiliser le site de Rimbach-Près-Guebwiller, il est nécessaire de fixer les conditions d'occupation par le biais d'une convention d'occupation. La convention initiale serait conclue pour une durée de 10 ans, avec tacite reconduction par période d'un an. N'ayant pas plus de précision sur le montant possible du loyer, ce point est reporté à une séance ultérieure.

- Tarif 2021

Concessions cimetière communal

| | | | | |
|--------------|--------------|-------------------------------------|--------------|-------------|
| Tombe simple | Durée 15 ans | Tarif 100 € | Durée 30 ans | Tarif 200 € |
| Tombe double | Durée 15 ans | Tarif 200 € | Durée 30 ans | Tarif 400 € |
| COLOMBARIUM | Durée 15 ans | Tarif 200 € pour une case (2 urnes) | | |

Tarif bois

| | |
|-----------------------|------------------------------------|
| Le stère | 50 € (hêtre) et 37 € (chêne) |
| Coupe debout | 15 € le stère ou 21 € le m3 |
| Carte de ramassage | 12 € pour les habitants de RIMBACH |
| Bois industriel (BIL) | 45 € |
| Fond de coupes | 7 € |

L'Etat civil 2020

Décès :

Mme FLORENTZ Anne-Marie, le 07/09/2020, conseillère municipale pendant 25 ans (1989-2014), la commune est reconnaissante de son engagement dans la vie publique locale.

Mme MOUGIN Aline, doyenne du village, le 04/11/2020.

Anniversaires

Mme HAMERLA Louise Pauline née MUTH le 26 septembre 1942 à MULHOUSE (Ht-Rhin)

Mme FIESINGER Marie-Josée, née DIETRICH le 11 octobre 1939 à SOULTZ (Ht-Rhin)

M. SCHMUCK André Antoine, né le 18 octobre 1949 à SOULTZ (Ht-Rhin)

M. KUHK Nicolas, né le 8 novembre 1949 à STAHNSDORF (Allemagne)

M. BUCHER Edmond Xavier Daniel, né le 19 novembre 1941 à MULHOUSE (Ht-Rhin)

Les Evènements

Le 102^e anniversaire de l'armistice de 1918

Un dépôt de gerbe a eu lieu le mercredi 11 novembre 2020 à 10h00 devant le monument aux morts de Rimbach. Les Rimbachois étaient au rendez-vous, dans le respect des règles sanitaires.



Les manifestations habituelles du village (Fête d'Halloween, fête de Noël des enfants, cérémonie des vœux du Maire) ont toutes été annulées en raison de la crise sanitaire du Covid-19 et de l'état d'urgence sanitaire.

Informations pratiques

Dates des battues de chasse

- mardi 29 décembre 2020
- dimanche 10 janvier 2021
- samedi 23 janvier 2021
- samedi 30 et dimanche 31 janvier 2021

Nettoyage des berges du Rimbach

A la suite des travaux sur les réseaux humides (2018-2019), sur notre sollicitation, le syndicat Rivières d'Alsace a réalisé au dernier trimestre 2020 des travaux au niveau du pont privé à l'entrée du village pour nettoyer, dégager les berges, stabiliser l'enrochement. En parallèle, l'ONF a également réalisé des travaux d'abattage et de débardage d'arbres dangereux en bordure de rivière (côté Route départementale).



Vous avez un projet de travaux sur votre maison ?

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation en mairie. Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire. Pour tout renseignement, merci de contacter le secrétariat de la mairie au 03 89 76 89 72.

Permanence pour les sacs de tri et sacs biodéchets

Les ambassadeurs du tri seront présents à la mairie de Rimbach-Zell le jeudi 11 février 2021 de 15h à 18h30 (port du masque et présentation du badge obligatoire). En cas d'absence, il est possible de déposer votre badge bleu en mairie de Rimbach la veille et de venir récupérer vos sacs ultérieurement au secrétariat de la mairie.

Abaissement de la RIOM (Redevance incitative des ordures ménagères)

A partir du 1^{er} janvier 2021 :

- le tarif de l'abonnement annuel de la RIOM des particuliers passe de 198 à 188€
- la franchise en déchèteries passe de 12 à 15 passages

Gendarmerie de Soultz

Depuis le 1^{er} juin 2020, nous dépendons de la gendarmerie de Soultz (41, Route de Jungholtz 68360 SOULTZ, 03 89 76 92 01 20). Pour toutes les plaintes et les diverses doléances, vous pouvez contacter la gendarmerie tous les jours de 8h à 12h et de 14h à 18h et le dimanche de 9h à 12h et 15h à 18h.

Prévenir les cambriolages : Si vous devez vous absenter plusieurs jours, n'hésitez pas à le faire savoir à la gendarmerie afin qu'elle effectue des rondes supplémentaires de surveillance.

La gendarmerie est aussi missionnée pour faire respecter l'arrêté municipal concernant la circulation et le stationnement sur le ban communal de Rimbach. Des rondes sont effectuées très régulièrement et des sanctions peuvent être données aux contrevenants.

« Floriclic, plus rapide qu'une Amazone ! »

De plus, sachez que la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller a mis en place un site de click and collect pour soutenir le commerce local. Cette formule permet aux clients de sélectionner leurs articles, tout en se rendant en boutique pour les réceptionner, et ainsi continuer à faire vivre les centres-villes. Commerçants, artisans, n'hésitez pas à les contacter pour vendre vos produits ! Chers habitants, pourquoi ne pas réaliser vos achats de Noël en local ?



www.floriclic.fr
PLUS RAPIDE QU'UNE AMAZONE !

RETROUVEZ NOS COMMERÇANTS SUR LE SITE E-COMMERCE LOCAL

Numéros utiles

Siège de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller :

1, rue des Malgré-Nous BP 80114 68500 GUEBWILLER (port du masque obligatoire)

Tel : 03 89 62 12 34, infos@cc-guebwiller.fr

Service Environnement :

13, rue de l'Électricité 68500 GUEBWILLER (port du masque obligatoire)

Tel : 03 89 28 59 90, environnement@cc-guebwiller.fr,

Lundi au Jeudi : 8h30–12h / 14h–17h30

Vendredi : 8h30–12h

Déchetterie SOULTZ :

Rue Albert Reinbold (port du masque obligatoire), ouverture en période Hivernale (1er Nov/31 Mars)

Lundi et Mercredi 9h-12h / 14h-17h

Mardi et Jeudi FERME

Vendredi 9h-12h / 14h-17h

Samedi 9h-17h

Gestion de l'eau, service urgence : 03 68 33 22 57, joignable 7j/7- 24h/24h

**Fermeture de la mairie pour les congés de Noël
du 23/12/2020 au 04/01/2021 inclus**



COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000

(appel gratuit)